Extrait du Bulletin Année 2018

ENTRAIDE MÉDICALE

**L’Ordre et les outils d’aide et d’assistance**

**aux médecins en difficulté :**

**actualisation en 2018**

L’une des missions de l’Ordre des Médecins est

de se préoccuper des confrères en difficulté (article

56 du code de déontologie : « les médecins

se doivent assistance dans l’adversité).

De nouveaux outils d’aide et d’assistance ont été

mis en place par le Conseil National et connaitre

d’avance les différents recours possibles parait

préférable à une recherche initiée en situation

d’urgence.

Depuis un an, le Conseil National de l’Ordre des

Médecins (CNOM) et ses antennes départementales

essaient de structurer et fédérer les diverses

initiatives locales afin de proposer un dispositif

d’aide et d’accompagnement unique pour tous

les médecins du territoire national, tant au niveau

social, administratif que médico-psychologique.

Ainsi sont mises en place et d’ores et déjà effectifs :

**1. Une permanence téléphonique concernant**

**uniquement le volet social et administratif :**

**N°09 80 80 03 07**

Une **assistante sociale** conseille et oriente sur

les procédures permettant d’initier une demande

d’entraide matérielle auprès du CDO

ou du CNOM , de la CARMF, de L’AFEM ou de

votre organisme de prévoyance. La démarche

peut être effectuée par le praticien ou par un

tiers, conjoint, ayant droit. Il s’agit d’un service

de conseil et d’assistance, les démarches restant

du ressort du praticien appelant.

**2. Une permanence téléphonique pour une**

**prise en charge médico-psychologique :**

**N° national : 0800 800 854**

Une équipe de psychologues (« groupe PSYA »)

assurent un accueil téléphonique 24/24 heures

afin :

- d’orienter vers une structure d’urgence si la situation

l’impose,

- d’assurer un soutien psychologique avec autant

d’échanges que nécessaire tout en garantissant

l’anonymat,

- de rappeler les différentes modalités d’obtention

des aides matérielles d’urgence par le

Conseil Départemental de l’Ordre des Médecins,

à moyen terme par le CNOM (il existe une

commission d’entraide mensuelle) et également

par la Carmf, l’Afem, la prévoyance…

**3.** Afin d’élargir le champ de la prise en charge

administrative et psychologique et d’assurer

une prise en charge **médico psychologique**

**pérenne et globale sur le plan national a été**

**créé un programme d’aide et de solidarité**

**pour les soignants (le PASS)**, permettant de

fédérer les 7 associations régionales préexistantes.

Les cinq départements normands, dont

le Calvados, adhérent ainsi à l’**association**

**MOTS** (médecin organisation travail santé).

**Quel est son mode de fonctionnement ?**

- Un numéro unique : **N° 0608 282 589**

- **Deux secrétaires à l’accueil** assurent une permanence

téléphonique 24/24 heures : à la suite

d’un appel, elles contactent le **médecin effecteur**

**régional** et transmettent un résumé de la

situation.

- Le médecin effecteur régional rappelle le praticien

demandeur dans les 12 heures afin de

définir avec lui les priorités et d’organiser leur

mise en route.

- Le médecin effecteur régional dispose d’un réseau

de professionnel préétabli (psychologues,

psychiatres, spécialistes médicaux, unité de

soins médico-psychologiques dédiée aux soignants,

comptables, juristes) constitué avec

l’aide d’un médecin référent par département.

- L’association MOTS, antenne régionale du PASS,

peut être contactée en première intention.

**Pour résumer :**

- En cas de demande d’assistance matérielle immédiate

: aide financière ponctuelle urgente,

aménagement de cotisation ordinale : contacter

votre CDO : 02 31 86 38 28.

14 **Informations médicales**

**Informations médicales** 15

- En cas de demande d’assistance administrative

seule : contacter le service social du travail : 09

8080 03 07.

- En cas de demande d’aide et de soutien psychologique

avec une éventuelle notion d’urgence

: contacter la plateforme du CNOM :

AAPMS-PSYA : 0800 800 854.

- En cas de demande de prise en charge médico-

psychologique globale pérenne et anonyme :

contacter l’association MOTS : 0608282589.